

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le **dimanche 22 mars 2026, à 19h00**, sous la Présidence de **M. Yannick ZAORSKI, doyen d'âge du conseil municipal**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 18 mars 2026

**Présents** : M. PRISSET, Mme GREGOIRE, M. CHOUTEAU, Mme POUSIN-GOUDEAU, M. ZAORSKI et Mme MÉNARD, Mme BAUDRY, Mme PIED, M. DUBOIS, M. SIMONNEAU, Mme DROUET, M. CLOCHARD, M. COCHARD, Mme PAULEAU, Mme BARBOT, M. METAYE, Mme GUIGNARD, Mme AUGER, M. GODARD, Mme COUTANT, Mme BREGEON, M. DUBUQUOY, Mme MARQUIS, M. LEGRIER, Mme GIRARDEAU, M. IZARD, M. LERAY.

**Étaient excusés** : Mme SAUVAGE (pouvoir à Mme GREGOIRE) et M. HERAULT (pouvoir à Mme MENARD).

Monsieur COCHARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Rapporteur** : *Monsieur ZAORSKI, conseiller municipal et doyen d'âge du conseil municipal*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7 relatifs à l'élection du maire ;

Considérant que la séance est présidée par le doyen d'âge des membres du conseil municipal ;  
Considérant qu'il a été procédé à l'appel nominal des membres et que le quorum, prévu à l'article L.2121-17 du CGCT, est atteint ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du maire ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour en cas d'absence de majorité absolue et qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le bureau de vote a été constitué et que Mme MENARD et M. LERAY ont été désignés assesseurs par le conseil municipal ;

Après appel à candidatures, Monsieur Denis PRISSET s'est porté candidat ;

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret, les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : 29 ;
- Nombre de votants : 29 ;

**Objet :**

2026/034

Election du maire

- Nombre de suffrages exprimés : 29 ;
- Majorité absolue : 15.

Monsieur Denis PRISSET a obtenu 29 voix ;

Le conseil municipal :

- Proclame Monsieur Denis PRISSET maire de la commune de Mauléon, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;
- Dit que l'intéressé est immédiatement installé dans ses fonctions.

*Pour copie conforme,*

*Le doyen d'âge,  
Yannick ZAORSKI*

*Le Secrétaire,  
Bertrand COCHARD*

